Appel à projets S'engager ! Edition 2026/2027

Règlement et critères d'éligibilité et d'évaluation

La Fondation AgroParisTech

La Fondation AgroParisTech reconnue d'utilité publique œuvre pour l'intérêt général en soutenant la recherche scientifique et l'excellence académique. Elle est convaincue que la compréhension des mécanismes du vivant, par la science et le partage des expériences de terrain, constitue un levier fondamental pour l'émergence d'une économie reposant sur le capital naturel, sa préservation et sa restauration.

Grâce au levier du mécénat de particuliers, de partenaires économiques et publics, elle finance et épaule les porteurs de projet de l'écosystème AgroParisTech qui s'engagent dans cette voie. Elle accompagne la création de chaires de recherche, d'enseignement et de diffusion des connaissances, finance des bourses étudiantes, incite à l'engagement solidaire et citoyen, et soutient l'entrepreneuriat.

Initiative S'engager : édition 2026 – 2027

Le but de l'initiative S'engager est d'encourager l'engagement citoyen et associatif de chacun des membres d'AgroParisTech (étudiants, diplômés, enseignants-chercheurs, personnel administratif et technique) en soutenant des projets en faveur d'un avenir soutenable portés par des associations. Ces projets, en lien avec les objectifs de développement durable, s'articulent autour de la recherche scientifique, le partage d'expérience de terrain et l'impact environnemental, économique et social.

C'est dans ce cadre que la Fondation AgroParisTech sélectionne et valorise des projets d'intérêt général, solidaires et responsables visant à s'adapter au changement global. Les projets soutenus pourront bénéficier d'une aide financière (1 000 à 1 500 euros en moyenne) réservée à des dépenses d'investissement matériel et immatériel et de fonctionnement courant (**hors prestations extérieures**). Ils bénéficieront également de la boite à solutions de la Fondation (accompagnement, visibilité, aides à la collecte de dons, outils, formations, etc.)

En cohérence avec l'initiative nous privilégierons les dépenses respectueuses des objectifs de développement durable[1] et le financement accordé ne pourra excéder 30 % du budget total du projet.

Critères d'éligibilité

Type de structure

Les structures éligibles au soutien de la Fondation AgroParisTech dans le cadre de l'Initiative S'engager sont :

- des structures à but non-lucratif et dont l'objet principal n'est ni politique ni commercial ;
- des associations type loi 1901 relevant de l'intérêt général ;

La Fondation AgroParisTech ne soutient pas :

- les personnes physiques ;
- les structures à but lucratif ;
- les structures publiques, parapubliques, politiques ou confessionnelles ;
- les structures bénéficiant de financement pérenne, de dotation globale et de convention d'aide sociale.
- les structures qui auraient bénéficié de soutiens de la Fondation au cours des deux dernières années et n'aurait pas répondu à l'enquête annuelle d'évaluation des projets soutenus.

[1] https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

Les projets

Les projets éligibles doivent :

- proposer des solutions d'adaptation au changement global (forêt, agriculture, biodiversité, solidarité, climat, alimentation, énergie, santé, eau, etc.) avec une approche scientifique et d'expérience de terrain ;
- être déployés par une équipe de plusieurs personnes (au moins 2) dont au moins une est membre de la communauté AgroParisTech ;
- bénéficier ou toucher un nombre important de personnes et/ou la société de manière générale. Ne pourront pas être soutenus les projets visant un nombre de bénéficiaires trop restreint (exemple : sorties ou visites scolaires d'un petit groupe d'étudiants)
- être développés en France et / ou à l'international ;
- ne pas être partis ou avoir démarré avant la date du comité de sélection ;
- prévoir une démarche de suivi, d'évaluation et de bilan de fin de projet à transmettre à la Fondation ;
- prévoir une démarche de valorisation, de diffusion et de communication du projet et de ses résultats avant, pendant et après la mission, que ce soit auprès du grand public mais aussi de la communauté académique et scientifique. La communication prévue ne devra pas se contenter de cibler uniquement la communauté qui vous suit sur les réseaux sociaux et/ou via votre site et newsletter. Vous devrez prévoir une communication plus élargie pour rendre visible et accessible votre projet au plus grand nombre.
- prévoir une démarche d'évaluation et de réduction de l'impact carbone du projet *(lien vers des sites de bilan carbone disponible sur la plateforme de dépôt des candidatures) ;*
- demander des financements auprès de la Fondation uniquement pour des dépenses d'investissement matériel et immatériel et de fonctionnement courant. La Fondation ne financera pas de prestations extérieures. (exemple : montage vidéo par un vidéaste freelance).

Vigilance : pour les projets ayant bénéficié d'un soutien les années précédentes, la Fondation ne financera pas les dépenses d'investissements de matériels ayant déjà été soutenues auparavant (achat de vélo, appareil photo, tentes, etc.). Ce type de matériel doit rester la propriété de l'association. **Veillez donc à une bonne passation avec l'équipe précédente pour ne pas nous solliciter plusieurs années de suite sur les mêmes dépenses.**

Les documents à fournir

Pièces obligatoires à fournir pour tous les projets :

- le formulaire complété sur la plateforme en ligne : **https://agroparistech.osc3.tech/candidacy/48**
- le budget prévisionnel du projet et la demande financière auprès de la Fondation (*modèle Excel à remplir, disponible sur la plateforme*) ;
- le(s) devi(s) et captures d'écran justifiant les montants des dépenses mentionnées dans le budget (y compris dépenses non prises en compte par la Fondation AgroParisTech);
- un pitch vidéo d'1min30 *(consignes spécifiques ci-dessous) ;*
- une photo et/ou un visuel illustrant le projet ;
- Statuts de la structure ;
- Rapport d'activité de l'association de l'année précédente ;
- Comptes annuels de l'association de l'année précédente.

Pièces obligatoires à fournir en plus pour les projets déjà soutenus :

- Rapport d'activité / Bilan des actions et résultats de la dernière mission de votre association soutenue par la Fondation, sous quelque forme que ce soit (même si cette dernière mission soutenue est antérieure à l'année précédente).

Pitch vidéo

Dès lors qu'un dossier sera ouvert sur la plateforme, il vous sera adressé un mail vous demandant de fournir d'ici la clôture des candidatures, une vidéo pitchant votre projet en 1 minutes 30 secondes maximum. L'objectif ? incarner et valoriser de vive voix votre projet auprès des membres du comité de sélection.

Nous vous demandons d'y présenter votre équipe, la genèse du projet ainsi que ses grands objectifs et réalisations prévues. Vous devez également convaincre le comité de sélection que la réalisation et donc le soutien de votre projet par la Fondation est indispensable.

Nul besoin d'heures de montage ou d'idées créatives pour cette vidéo si vous n'en avez pas le temps ou les compétences. Un face cam d'un ou plusieurs membres de l'équipe suffit.
Seules contraintes : filmer en format paysage et nous l'envoyer par WeTransfer à fondation@agroparistech.fr avant la clôture de l'appel à projets. Veillez à bien tenir le délai, puisque sans réception de la vidéo, votre projet ne pourra être présenter au comité de sélection.

Cette vidéo restera privée et utilisée uniquement dans le cadre du comité de sélection. Elle ne sera pas diffusée.

Critères d'évaluation et de sélection des projets

L'évaluation du projet se fera selon les critères suivants (grille d'évaluation en annexe) :

- l'intérêt pour l'environnement, la société, la recherche et la réponse à un / des besoin(s) identifié(s) ;
- les impacts sociaux et environnementaux, et le bilan carbone du projet ;
- l'originalité du sujet et le caractère innovant ;
- la faisabilité technique et financière du projet ;
- la complémentarité et diversité des membres de l'équipe, internes et externes à AgroParisTech ;
- la diversité et le nombre de partenariats/sponsors mobilisés (scientifique, technique, financier) ;
- la pertinence des objectifs fixés et les résultats attendus :
- la démarche active de diffusion, de valorisation et de communication avant, pendant et après le projet auprès du grand public mais aussi de la communauté académique et scientifique ;
- l'originalité des livrables prévus et de la démarche de valorisation et de communication ;
- la qualité et la clarté de la présentation et notamment du budget, du plan de financement et du retroplanning. Point bonus pour la qualité du pitch vidéo.

Les candidatures seront sélectionnées par un comité de sélection composé d'experts internes à AgroParisTech (vie étudiante et associative, enseignant-chercheur, étudiant ambassadeur de la Fondation) et externes spécialistes de l'économie sociale et solidaire et des sciences du vivant, ainsi que de nos partenaires mécènes de l'initiative.

Le comité de sélection est souverain des décisions prises. Un retour circonstancié sera envoyé par mail à tous les projets déposés, que l'avis du comité de sélection soit positif ou négatif.

Calendrier de l'appel à projets

- Ouverture de dépôt des projets : **jeudi 15 octobre 2026**
- Date limite de dépôt des dossiers complets : **dimanche 15 novembre 2026 à 23h59**
- Etudes des dossiers **: novembre 2026**
- Délibération du comité de sélection : **7 décembre 2026**
- Diffusion des résultats : **les jours suivants le comité de sélection**

Si vous avez une question, écrivez à Gabin Alvarez Silva : initiatives.fondation@agroparistech.fr

Devenir lauréats S'engager, c'est bénéficier de la boîte à solutions de la Fondation à savoir :

- Des financements allant de 250€ à 3 000€, avec une moyenne accordée par projet de 1 000€.
- Un accès à une base de données d'appels à projets externes pour trouver d'autres sources de financement.
- La possibilité de collecter des dons défiscalisés sur une plateforme dédiée à votre projet.
- Un gage de crédibilité et de légitimité vis-à-vis des autres partenaires.
- Des ateliers de formations pour vous aider dans la gestion de projets, la collecte de dons, la valorisation et la communication de votre projets, etc.
- Du coaching de compétences grâce aux collaborateurs de nos partenaires et le réseau des Alumni.
- De la visibilité (publication sur nos réseaux sociaux, présence à des événements, etc.).
- D'un suivi et d'un accompagnement de la Fondation.

Tous ces outils seront détaillés lors de la réunion d'informations obligatoire pour tous les lauréats en janvier et seront transmis via un guide des bonnes pratiques et de conseils adaptés aux lauréats S'engager.

A la suite de votre nomination, vous serez convié au Forum de l'Engagement Associatif, un événement en lien avec les projets de césure dédié pour mettre en avant vos projets et recevoir votre prix. Vous aurez l'occasion d'y rencontrer les membres du comité de sélection, les partenaires mécènes, les ambassadeurs étudiants de la Fondation ainsi que les autres porteurs de projets lauréats de cette année.

Devenir lauréats, c'est s'engager à signer une convention de mécénat précisant les points suivants :

- Utiliser, l'aide financière selon l'affectation indiquée. Cette somme est attribuée pour la seule exécution du Projet, et ce à l'exclusion de tout autre type de dépense. Les biens et services acquis dans ce cadre sont propriété exclusive de la structure portant le projet ;

- Fournir à la Fondation, à échéance de la convention, un rapport rendant compte de l'utilisation des fonds accordés eu égard aux activités du projet, et précisant les principaux résultats obtenus ;

- Répondre au questionnaire de reporting annuel de la Fondation concernant le suivi et le bilan du projet en renseignant notamment l'indicateur de suivi défini dans le dossier de candidature ;

- Transmettre à la Fondation les retombées presse relatives à la mise en place et à l'évolution du projet ;

- Participer aux événements organisés par la Fondation, en particulier l'afterwork de retour de missions;

- Informer la Fondation en cas de changement majeur dans son organisation ;

- En cas de force majeure empêchant le déroulement initialement prévu du Projet, demander validation à la Fondation pour un changement d'affectation des financements. Sans validation préalable, les dépenses déjà engagées ne seront pas prises en considération.

Avec le soutien de :

ANNEXE 1 – Grille d'évaluation des projets

Projet	L'intérêt pour l'environnement, la recherche et la société civile et la réponse à un / des besoin(s) identifié(s) sur les thématiques de la lutte contre le changement climatique et ses impacts de tous ordres écologiques, sociaux et économiques.	/ 20 pts	/ 40 pts
	L'originalité du sujet et le caractère innovant.	/10 pts	
	La faisabilité technique et financière du projet.	/10 pts	
Equipe	La complémentarité des membres de l'équipe.	/ 10 pts	/ 20 pts
	La diversité et le nombre de partenariats mobilisés et leur pertinence (scientifique, financier, technique etc)	/ 10 pts	
Suivi et valorisation du projet	les objectifs fixés et les résultats attendus.	/ 10 pts	/ 30 pts
	La démarche active de diffusion, de valorisation et de communication avant, pendant et après le projet, auprès du grand public mais aussi de la communauté académique et scientifique ; originalité des livrables prévus.	/ 20 pts	
Dossier de candidature et pitch vidéo	La qualité et la clarté du dossier et notamment du budget, de la demande de financement et du retroplanning.	/ 10 pts	
	Point bonus qualité du pitch vidéo (image, dynamisme et pertinence du discours)	/2 pts	
TOTAL		**/ 100 pts**	